

## DECLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

**Nous**, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la huitième session ordinaire de notre Conférence, les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie);

**Rappelant** notre engagement aux principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et son programme du NEPAD ;

**Rappelant en outre** les objectifs et principes de la Convention-cadre des Nations Unies de 1992 sur les Changements climatiques (UNFCCC) et ses engagements ;

**Se félicitant** de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto du 16 février 2005 et de sa mise en œuvre opérationnelle par les Accords de Marrakech adoptés en décembre 2005 à Montréal ;

**Se félicitant en outre** du Communiqué du G8 de Gleneagles sur l'Afrique, les Changements climatiques, l'Energie et le Développement durable et de ses engagements concernant :

- la création de centres climatiques régionaux pleinement opérationnels en Afrique ;
- l'amélioration de la gestion du risque climatique dans les organisations multilatérales et bilatérales de développement;
- l'assistance des pays en développement dans le renforcement de leur capacité d'adaptation aux changements climatiques au Sommet d'évaluation du Millénaire de New York ;

**Reconnaissant** que les changements climatiques pourrait menacer le bien-être futur de la population, les écosystèmes et le développement socioéconomique en Afrique ;

**Conscients** de la vulnérabilité des systèmes économique et de production africains au changement et à la variabilité climatique et des faibles capacités d'atténuation des effets et de réaction du continent ;

**Se félicitant** des résultats des réunions ministérielles sur la réduction des risques de catastrophes, qui a approuvé un programme d'action pour mettre en œuvre la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes ;

**Notant** que les actions en vue de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques devraient être renforcées sur la base du principe de différenciation et qu'une action urgente est requise pour promouvoir les mesures d'adaptation ;

**Nous engageons à :**

1. **Continuer à exhorter** les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Kyoto ;
2. **Renforcer** les capacités et la participation effective des pays africains aux négociations sur l'avenir de l'UNFCCC et du Protocole de Kyoto ;
3. **Fournir** des fonds pour promouvoir et renforcer l'application des sciences et de la technologie à la collecte de données sur le climat, à l'analyse, à la production d'informations sur l'alerte rapide et à la communication en temps utile ;
4. **Intégrer** les changements climatiques et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et activités de développement nationaux et sous régionaux ;
5. **Entreprendre** une campagne de sensibilisation ciblée au niveau des décideurs et de la société civile en vue de s'assurer que les considérations relatives aux changements climatiques sont prises en compte dans toutes les initiatives de développement durable;
6. **Demander** d'urgence la rationalisation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des mécanismes de financement pour inclure l'indice de vulnérabilité dans la formule du Cadre d'allocation des ressources (RAF) en vue de faciliter aux pays africains l'accès aux ressources financières du FEM ; et explorer les autres ressources et mécanismes financiers pour soutenir les programmes d'adaptation de l'Afrique ;
7. **Promouvoir et renforcer** la coopération entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux, les Centres climatiques régionaux (CCR), les Communautés économiques régionales (CER) et les institutions en ce qui concerne les questions de la variabilité et des changements climatiques ;
8. **Renforcer** les centres d'excellence climatiques régionaux et sous-régionaux africains pour leur permettre d'assurer les prévisions des changements et de la variabilité climatiques et de mettre au point les outils de décision d'applications climatologiques ;
9. **Développer et/ou renforcer** la recherche-développement dans les changements climatiques en Afrique, en particulier dans l'énergie renouvelable, la sylviculture et l'agriculture, en vue de renforcer la capacité d'adaptation du continent aux changements climatiques;
10. **Encourager** le transfert de technologies pertinentes adaptées au climat dans et entre les pays en développement et relever les défis relatif aux droits de propriété intellectuelle (DPI) ;

11. **Demander** aux pays développés de mettre en oeuvre et de respecter leurs engagements, notamment l'application des principes du « pollueur-payeur » et des « responsabilités différenciées », tel que prévu dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) ; de diminuer davantage les émissions de gaz à effet de serre et d'établir de meilleurs termes de l'échange pour les droits d'émission ;
12. **Demander** à la Commission d'engager des consultations avec la Conférence des Ministres africains sur l'environnement en vue de mettre en place les mécanismes nécessaires au suivi de la mise en oeuvre de la présente déclaration, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), et d'évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation de ses objectifs et, au besoin, de faire rapport au Sommet tous les deux ans;

